



PAR COURRIEL

Repentigny, le 12 juin 2019

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 2 918 295, 3 316 261, 3 316 262, 3 316 263, 3 316 264 et 3 316 265 du cadastre du Québec.**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 28 mai 2019, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

7430-14-01-11139-10

1. Rapport d'inspection du 8 octobre 2014, 3 pages
2. Avis de non-conformité du 1 août 2013, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 29 juillet 2013 et croquis, 4 pages
4. Avis de non-conformité du 4 octobre 2012, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 4 octobre 2012, photos, annexe 1, 2 et croquis, 11 pages
6. Modification du 13 décembre 2010, 2 pages
7. Certificat d'autorisation du 13 octobre 2010, 2 pages

7430-14-01-11435-01

8. Rapport d'inspection du 24 novembre 2014, 2 pages
9. Deux avis d'infraction du 29 novembre 2012, 4 pages
10. Rapport d'inspection du 13 novembre 2012, 7 pages

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a retracé aucun document associé aux autres informations mentionnées à votre demande et nous permettant d'y répondre.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de/du (nom de l'organisme public). En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Bureau régional de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Bureau régional des Laurentides  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Me Pierre Archambault, Greffier adjoint et avocat en matière d'urbanisme  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (QC) J6W 1B5  
Tél. : 450 961-2001 #1646, Téléc. : 450 471-4482  
pierre.archambault@ville.terrebonne.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à [isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca)

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

**Original signé par :** Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Lanaudière

### 1 Identification

Date de l'inspection : 2014-09-12	Heure d'arrivée : 9 h 50	Heure de départ : 10 h 10
Inspecteur : Philippe Gaudet	Accompagné de :	

N° intervention : 300915839	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-14-01-11139-10	N° du rapport d'inspection : 401184007
N° demande :	Type de demande :
But de l'inspection : Vérifier les correctifs apportés aux rives (plantation) suite à notre ANC du 1 <sup>er</sup> août 2013	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Ruisseau En Bon État	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2119743	Type de lieu : cours d'eau
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 051340-Saint-Louis-de-Terrebonne, Paroisse de, No lot :426	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,701472222200;-73,791205555600	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité régionale de comté Les Moulins		710, boulevard des Seigneurs C.P. 204 Terrebonne (Québec) J6W 1T6	21253620

Conditions météo
nuageux

Personnes rencontrées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Philippe Gaudet avec un appareil photo de type Canon Powershot A2100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\gauph01\7430-14-01-1113910\2014-09-12	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport  SO

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Le **13 octobre 2010**, un certificat d'autorisation a été émis à la MRC Les Moulins pour l'aménagement de trois tronçons du cours d'eau En Bon État à Terrebonne. Le projet vise principalement à faciliter l'écoulement de l'eau par le retrait de sédiments et de débris. Aucune stabilisation par enrochement n'est prévue.

Le **15 août 2012**, une inspection de conformité des lieux et des vérifications ultérieures auprès de chargés de projet ont permis de confirmer que de l'enrochement non autorisé avait été réalisé en janvier 2011 dans le cadre des travaux de la MRC Les Moulins entre les chaînages 0+175 et 0+260. Un avis de non-conformité a été envoyé à la MRC Les Moulins le **4 octobre 2012**. Des travaux correctifs ont été demandés par le MDDEP, soit la renaturalisation du tronçon enroché ainsi que le tronçon 3.

Une proposition finale a été reçue le **19 décembre 2012** et a été acceptée. Les travaux étaient prévus au printemps 2013.

Le **23 juillet 2013**, une inspection pour suivi de manquement a été réalisée. Les correctifs prévus n'avaient pas été réalisés. La situation est inchangée. Un avis de non-conformité a été envoyé à la MRC Les Moulins le **1<sup>er</sup> août 2013**.

Un plan de naturalisation produit par la firme Écogespro daté du **20 novembre 2013** nous a été fourni. Il spécifie essentiellement qu'il y aura plantation d'espèces indigènes à une densité de 1/m<sup>2</sup> (86 plants) au travers de l'enrochement. Celui-ci a été accepté le **21 novembre 2013**.

Le **2 décembre 2013**, nous avons reçu confirmation que les correctifs ont été apportés.

La présente inspection vise à vérifier les correctifs apportés.

## 3 Description de l'inspection

Le **12 septembre 2014**, je me rends sur le site des travaux correctifs par la rue Camus. Je constate que l'eau est anormalement haute dans le cours d'eau. Le niveau est au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux. Un voisin me confirme qu'il y a un barrage de castor en aval.

Je marche toute la zone des travaux jusqu'au pont de bois. Voici mes constats :

- Plusieurs plants ont été mis au travers de l'enrochement. Il est difficile de les dénombrer car plusieurs sont sous l'eau. La plupart portent un fanion bleu. Il y a un peu de mortalité (photos 001, 003 à 006).
- Je note que les plants sont espacés au mètre et qu'il y a deux rangées en rive droite. Il y a des plants en rive gauche. Cela correspond à la densité prévue. Tout le tronçon a été couvert.
- Les espèces implantées sont du cornouiller stolonifère, de la ronce odorante, du parthénocisse à cinq folioles et du saule sp.
- Il y a un peu de reprise végétale naturelle, surtout de l'impatient du Cap.
- Il n'y a pas eu de terre mise sur l'enrochement, comme prévu.

Je me rends ensuite sur la rue Johanne pour voir de plus près l'état des rives. Je constate que les rives sont presque entièrement couvertes de végétation indigène, variée et dense (impatient du Cap, graminées sp., molène douce-amer, aster sp., ronce sp., solidago sp.) (photos 002, 007-008). Je note toutefois qu'il n'y a très peu de végétaux ligneux en rive droite, ce qui signifie qu'il n'y a pas de « structure » pouvant former un habitat pour la faune durant la période de novembre à mai.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

## 5 Conclusion

Les travaux correctifs effectués en 2013 correspondent au plan approuvé par le CCEQ. Il y a très peu de plantes ligneuses en rive entre les chaînages 0+175 et 0+225.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



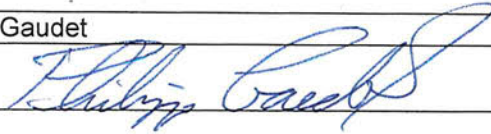
SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention et de transmettre le rapport à l'enquêteur attiré au dossier.

Rédigé par : Philippe Gaudet

Signature :



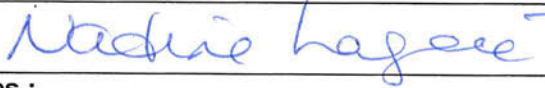
Date de signature : 2014/10/08

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : chef d'équipe

Signature :



Date : 2014-10-08

Commentaires :



Repentigny, le 1er août 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité régionale de comté Les Moulins  
148, rue St-André  
Terrebonne (Québec) J6W 3C3

N/Réf. : 7430-14-01-11139-10  
401058529

**Objet : Non-respect des conditions du certificat d'autorisation émis le 13 octobre 2010 pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau En Bon État, Terrebonne**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 23 juillet 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation [Aménagement du cours d'eau En Bon État, 13 octobre 2010], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, à savoir avoir enroché dans la rive et le littoral du cours d'eau entre les chaînages 0+175 et 0+260.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous rappelons que votre plan de mesures correctives et son complément, datés du 7 novembre 2012 et du 17 décembre 2012, prévoyaient au printemps 2013 la renaturalisation d'un tronçon de cours d'eau enroché illégalement ainsi que des mesures pour faire cesser l'entretien excessif de la rive plus en aval. Les travaux n'ont toujours pas été effectués et la végétation de la rive est encore complètement tondue.

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>  
Courriel : [lanaudiere@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:lanaudiere@mddefp.gouv.qc.ca)

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Philippe Gaudet au numéro de téléphone (450) 654-4355, poste 265 ou à l'adresse courriel [philippe.gaudet@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:philippe.gaudet@mddefp.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.



NL/pg

Nadine Lagacé  
Chef d'équipe  
Secteurs hydrique et agricole

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-07-23	Heure d'arrivée : 10 h 25	Heure de départ : 10 h 58
Inspecteur : Philippe Gaudet	Accompagné de : -	

N° intervention : 300786419	Type d'intervention : Insp. pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-14-01-11139-10	N° du rapport d'inspection : 401057261
N° demande : 200283097	Type de demande : document officiel
<b>But de l'inspection :</b> Vérifier les correctifs proposés au plan fourni, aménagement du cours d'eau En Bon État à Terrebonne	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : En Bon État	
Nom usuel du lieu : cours d'eau en Bon État	
N° du lieu : X2119743	Type de lieu : cours d'eau
<b>Localisation du lieu inspecté :</b> Secteur chemin St-Roch et Chemin de la Côte St-Louis Est, Terrebonne, Lots 3358317, 3358318, 3358479, 2919076, 2919268	
<b>Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :</b> 73° 47' 42" O – 45° 41' 38" N	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Terrebonne	propriétaire	775, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne (Qc) J6W 1B5	Y2003412
MRC Les Moulins	mandataire	710, boulevard des Seigneurs B.P. 204 Terrebonne (Qc) J6W 1T6	21253620
Enviroservices inc.	consultant	589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne (Qc) J6W 4R2	Y2060666
BPR-Triax	consultant	4650, boul. des Laurentides, bureau 300 Laval (Qc) H7K 2J4	90565326

<b>Conditions météo</b>
soleil

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
-		

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

<b>Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 14	Nombre de photos annexées au rapport : 13
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Philippe Gaudet avec un appareil photo de type Canon PowerShot A2100IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\gauph01\7430-14-01-1113910\2013-07-23	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	



Date de l'inspection : 2013-07-23

No de gestion documentaire : 7430-14-01-1113910

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	001	Localisation des enrochements entre les chaînages 0+175 et 0+300, cours d'eau En Bon État
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Un certificat d'autorisation a été émis à la MRC Les Moulins, le **13 octobre 2010** pour l'aménagement de trois tronçons du cours d'eau En Bon État à Terrebonne. Le projet vise principalement à faciliter l'écoulement de l'eau par le retrait des sédiments et de débris. Aucune stabilisation par enrochement n'est prévue.

Le **15 août 2012**, une inspection des lieux et des vérifications ultérieures auprès de chargés de projet ont permis de confirmer que de l'enrochement non autorisé avait été réalisé en janvier 2011 dans le cadre des travaux de la MRC Les Moulins entre les chaînages 0+175 et 0+260. Des travaux correctifs ont été demandés par le MDDEP, soit la renaturalisation du tronçon enroché ainsi que le tronçon 3. Une proposition finale a été reçue le 19 décembre 2012 et a été acceptée. Les travaux étaient prévus au printemps 2013.

L'inspection vise donc à vérifier les correctifs apportés.

## 3. Description de l'inspection

Le **23 juillet 2013**, je me rends dans le secteur du cours d'eau En Bon État. Je procède à l'inspection en arpentant les deux tronçons pour lesquels des correctifs étaient requis. Je constate ce qui suit :

Tronçon 1 (entre les rues Johanne et Camus)

À mon arrivée, je constate que la situation est inchangée par rapport à l'inspection de 2012. Plus précisément :

- Le talus de la rive droite ainsi qu'une partie du littoral droit sont encore recouverts d'enrochement continu de calibre 100-200mm. La longueur totale, mesurée au ruban, est de 89m.
- Le bas de talus de la rive gauche ainsi qu'une partie du littoral gauche sont encore recouverts d'enrochement discontinu de calibre 100-200mm. La longueur totale, mesurée au ruban, est de 55m (24m+13m+18m).
- Afin de déterminer la portion d'enrochement en rive et littoral, j'ai déterminé la ligne des hautes eaux (LHE). Celle-ci a été déterminée par une encoche d'érosion observable dans le bas de talus gauche, juste en aval du pont de bois (photo 010). Lors de l'inspection, le niveau d'eau est environ 20cm sous la LHE, mesurée au ruban.
- Je constate qu'il y a une toile géotextile sous l'enrochement (photo 013).
- La végétation recouvre une bonne partie de l'enrochement des rives entre les chaînages 0+180 et 0+230. Plus en aval, l'enrochement est bien visible.

Tronçon 3 (entre la rue Diane et le chemin St-Roch)

La Ville de Terrebonne devait prendre les mesures requises auprès du propriétaire afin de faire respecter la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

- La végétation de la rive gauche est encore complètement tondue jusque dans le littoral. Des débris végétaux recouvrent une partie du cours d'eau.
- Lors de l'inspection, je constate que le dernier entretien est récent, puisque des débris végétaux frais (encore verts) recouvrent la rive.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Date de l'inspection : 2013-07-23

No de gestion documentaire : 7430-14-01-1113910

## 5. Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté que les correctifs prévus n'avaient pas été réalisés. Selon le schéma décisionnel de la Directive sur le traitement des manquements, un manquement modéré non corrigé faisant suite à un avis de non-conformité doit être l'objet d'une évaluation pour l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire et d'une évaluation de mener une enquête. Puisque le manquement a été commis avant le 1<sup>er</sup> février 2012 soit avant l'entrée en vigueur de l'article 115.24 de la LQE, il n'est pas possible d'envisager l'imposition d'une SAP.


Le manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement est toujours en vigueur, soit :

- Étant titulaire d'une autorisation (Aménagement du cours d'eau En Bon État, 13 octobre 2010), ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir enroché dans la rive et dans le littoral du cours d'eau entre les chaînages 0+175 et 0+260. Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

## 6. Recommandations

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Rappeler qu'un plan des mesures correctives nous a été soumis mais n'a pas été réalisé.
- De plus, je recommande de transférer le dossier à notre service d'enquête pour des recours pénaux.

Signature :

  
Philippe Gaudet

Date de rédaction : 2013-07-29

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : chef d'équipe

Signature :



Date :

Commentaires :

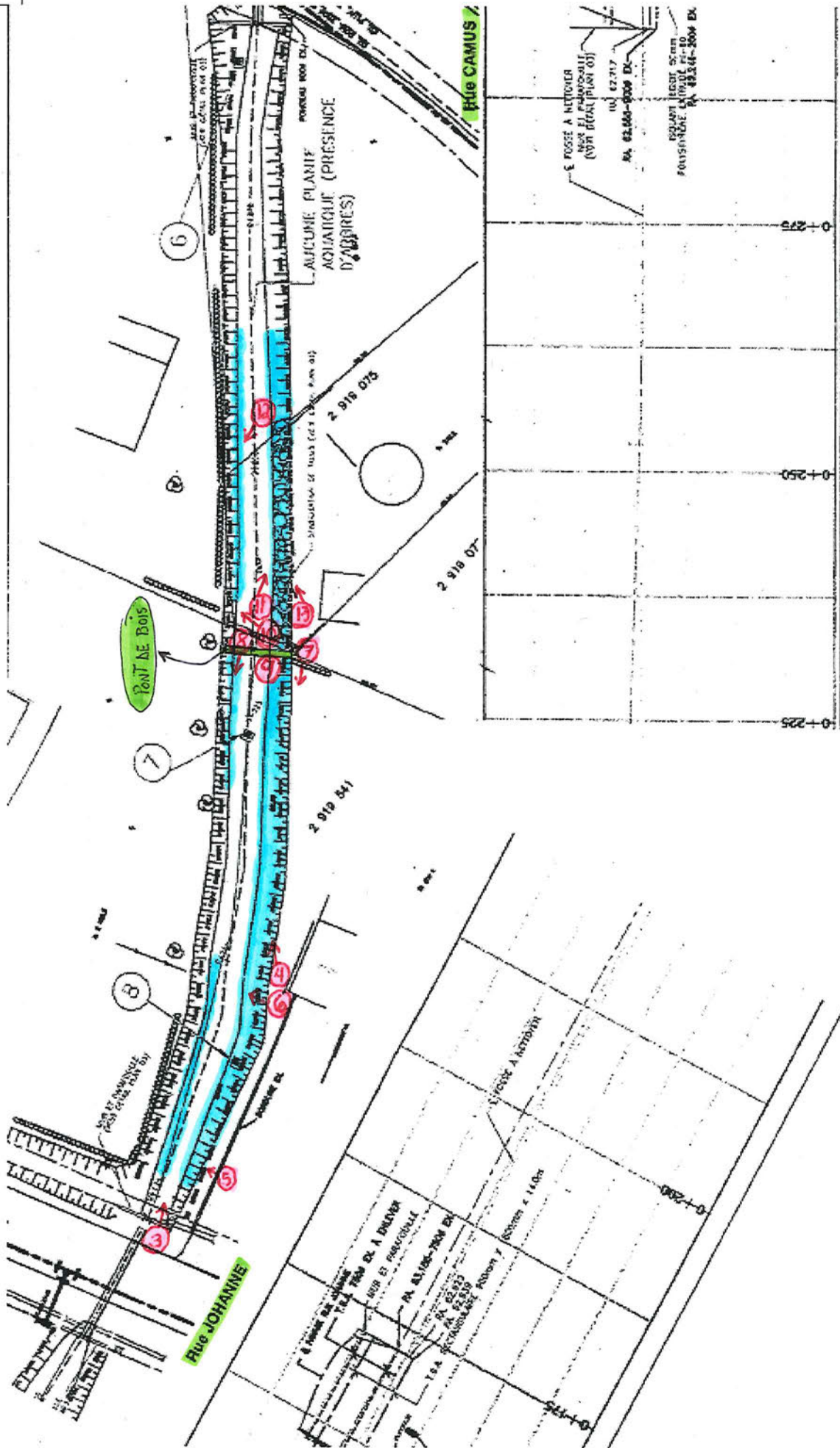
Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Transférer le dossier pour enquête

Croquis

No : 001

Titre : Localisation des enrochements entre les chaînage 0+175 et 0+300, cours d'eau En Bon État



Dessiné par : Philippe Gaudet *Philippe Gaudet*

Lieu : X2119743

Échelle : -

Note : L'image est issue du collage de deux parties du plan 03437-001. Le chevauchement est au centreligne du cours d'eau au chaînage 0+225.

⊗ : PHOTO & DIRECTION

█ : ENROCHEMENT

Repentigny, le 4 octobre 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité régionale de comté Les Moulins  
148, rue St-André  
Terrebonne (Québec) J6W 3C3

N/Réf. : 7430-14-01-11139-10  
400967524

**Objet : Non-respect des conditions du certificat d'autorisation émis le 13 octobre 2010 pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau En Bon État, Terrebonne**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 15 août 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'une autorisation [Aménagement du cours d'eau En Bon État, 13 octobre 2010], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir enroché dans la rive et dans le littoral du cours d'eau entre les chaînages 0+175 et 0+260.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 22 octobre 2012 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre, avec échéancier, pour vous conformer à la loi. À cet effet, nous souhaitons y voir apparaître une proposition de renaturation du tronçon enroché 0+235 à 0+260 et la renaturation des rives du tronçon #3. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Philippe Gaudet au numéro de téléphone 450 654-4355, poste 265.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.



Nadine Lagacé  
Chef d'équipe, secteur hydrique et agricole

NL/PG/jt



**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du CCEQ, MLLL  
Région : Lanaudière

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-08-15	Heure d'arrivée : 9 h 10	Heure de départ : 10 h 25
Inspecteur : Philippe Gaudet	Accompagné de : -	

N° intervention : 300756030	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7430-14-01-1113910	N° du rapport d'inspection : 400962795
N° demande : 200283097	Type de demande : document officiel

**But de l'inspection :** H-IC / Terrebonne / MRC Les Moulins  
Vérifier l'ensemencement et la plantation d'arbustes ainsi que le respect des bandes riveraines suite à l'émission d'un certificat d'autorisation le 13 octobre 2010 pour l'aménagement du cours d'eau En Bon État à Terrebonne

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : En Bon État	
Nom usuel du lieu : cours d'eau en Bon État	
N° du lieu : X2119743	Type de lieu : cours d'eau
<b>Localisation du lieu inspecté :</b> Secteur chemin St-Roch et Chemin de la Côte St-Louis Est, Terrebonne, Lots 3358317, 3358318, 3358479, 2919076, 2919268	
<b>Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :</b> 73° 47' 42" O – 45° 41' 38" N	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Terrebonne	propriétaire	775, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne (Qc) J6W 1B5	Y2003412
MRC Les Moulins	mandataire	710, boulevard des Seigneurs B.P. 204 Terrebonne (Qc) J6W 1T6	21253620
Enviroservices inc.	consultant	589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne (Qc) J6W 4R2	Y2060666
BPR-Triax	consultant	4650, boul. des Laurentides, bureau 300 Laval (Qc) H7K 2J4	90565326

<b>Conditions météo</b>
soleil

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
-		

<b>Mode d'identification</b>
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :

<b>Plainte</b>
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 18	Nombre de photos annexées au rapport : 18
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Philippe Gaudet avec un appareil photo de type Canon PowerShot A2100IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\gauph01\7430-14-01-1113910\2012-08-15	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		

Date de l'inspection : 2012-08-15	No de gestion documentaire : 7430-14-01-1113910
-----------------------------------	---

<input type="checkbox"/> Plan	Annexe 4 : plan 01, Travaux d'entretien et nettoyage du cours d'eau en bon état 0+000 à 0+330
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	Annexe 1 : Carte des lots (avec localisation des photos prises) Annexe 2 : Photo aérienne du site.
<input type="checkbox"/> Autre	Annexe 3 : courriel de <sup>art 53-54</sup> daté du 18 septembre 2012 à 11h36

Échantillons				
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

## 3. Description de l'inspection

Le **15 août 2012**, je me rends dans le secteur. Je procède à l'inspection en arpentant chacun des trois tronçons de l'amont vers l'aval et en prenant des photos (voir annexes 1 et 2). Je constate et apprends ce qui suit :

### Tronçon 1

- Ponceaux des rues du Pressier (photo 001), Johanne (photo 006) et Camus (photo 010) refait récemment. On remarque que le ruisseau a été dragué en plusieurs endroits assez récemment.
- Mur de soutènement existant vu en rive droite, entre la rue du Pressier et la rue Johanne (photo 002).
- Une clôture « à poule » cause l'accumulation de débris dans le ruisseau et nuit à la circulation de l'eau et du poisson (photo 004).
- Les aires affectées sont végétées de manière générale par du trèfle et des graminées (photo 003, 011).
- Aucun signe d'érosion des rives.
- Des poissons sont observés en quelques endroits.
- Le long de ce tronçon, les rives ont, en plusieurs endroits, moins de 10m de largeur, et sont parfois entretenues jusqu'au ruisseau (photo 005). Des débris de béton sont déposés en rive à un endroit (rue du Pressier).
- Enrochement visiblement récent dans les rives et le littoral entre les rues Johanne et Camus sur une longueur d'environ 25m (photo 009).
- Il y a aussi de la pierre dans la rive entre les chaînages 0+175 et 0+235 (photo 008). La végétation recouvre presque entièrement ce tronçon (photo 007).
- Il y a des enrochements au pourtour des ponceaux, tel que montré au plan 03 (photo 012).
- J'ai rencontré 2 propriétaires de terrains adjacents au ruisseau. Voici les informations obtenues :
  - travaux fait récemment à l'hiver 2011
  - l'enrochement observé dans la rive et le littoral entre la rue Johanne et la rue Camus est nouveau
  - pas de tapis Curlex ni aucun ensemencement réalisé

### Tronçon 2

- Aucun travail récent n'est visible. Il y a encore des zones de stagnation d'eau, de l'ensablement et des débris dans le ruisseau (photos 014-015).
- La rive gauche est entretenue jusqu'au haut de talus, ce qui laisse une rive d'environ 3m de largeur (photo 013).

### Tronçon 3

- Les ponceaux semblent vieux (photo 018).
- Un chenal a été creusé au centre du ruisseau plus ou moins récemment (photo 017).
- Les rives sont entretenues presque jusqu'au ruisseau (photo 016).

Mentionnons qu'il est impossible de vérifier si le niveau de dragage prévu a été respecté par rapport aux coupes des plans 01, 02, 03. Rien n'indique cependant un dragage excessif de type tranchée.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le **5 septembre 2012**, j'ai comparé les photos prises avec celles présentes dans la demande de CA. Il m'apparaît que de l'enrochement a été ajouté au niveau de la rive et du littoral entre les rue Johanne et Camus. Le plan 01 au CA mentionne un enrochement existant dans ce tronçon, mais cela ne correspond pas à la photo historique et aux informations obtenues d'un voisin. Les photos permettent aussi de confirmer que les travaux de dragage observés au tronçon 3 ont bel et bien été fait dans le cadre de ce CA.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Le 6 septembre 2012, j'ai discuté avec art 53-54, chargé de projet du consultant au dossier. Il n'a pas surveillé tous les travaux. J'ai transmis mes questionnements à art 53-54 et M. art 53-54 de BPR-Triax, entrepreneur responsable des travaux.

Le 18 septembre 2012, j'ai reçu des réponses de art 53-54 de BPR-Triax (annexe 3). Elle me confirme qu'il n'y a pas eut de stabilisations puisque les rives n'ont pas été perturbées. Les travaux dans le tronçon 2 auraient été faits. Elle me confirme aussi que du nouvel enrochement a été réalisés entre les chaînages 0+175 à 0+260. Aucun nouvel enrochement n'était prévu. Cela contrevient au conditions du CA (annexe 4). J'ai fait part de ces constats à art 53-54 par téléphone le 20 septembre 2012.

**5. Conclusion**

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Étant titulaire d'une autorisation (Aménagement du cours d'eau En Bon État, 13 octobre 2010), ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir enroché dans la rive et dans le littoral du cours d'eau entre les chaînages 0+175 et 0+260. Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

**Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements**

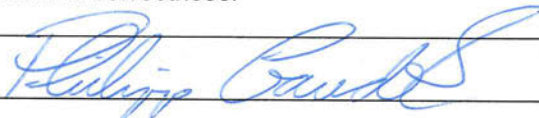
- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**
  - Aucune atteinte ou très faible risque d'atteinte puisque le ruisseau n'a pas d'usage pour le public. (mi)
- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**
  - Atteinte à faible impact puisque la roche recouvre une très faible surface d'habitat du poisson et que la revégétalisation prévue au CA peut encore être réalisée et redonnera un aspect naturel au cours d'eau. Aucun entraînement de sédiments observé. (mi)
- **Vulnérabilité du milieu affecté ou susceptible d'être affecté**
  - Milieu récepteur sensible ayant une très faible superficie affectée puisqu'il s'agit d'un ruisseau et d'un habitat du poisson, mais que l'enrochement couvre une courte portion. (mo)
- **Facteur(s) aggravant(s) ou atténuant(s)**
  - aucun

J'évalue les conséquences du manquement **modéré**.

**6. Recommandations**

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Demander la renaturalisation des rives du tronçon 3 afin de contrebalancer les impacts négatifs de l'enrochement du tronçon 1.
- Comme les travaux ont été réalisés avant le 1<sup>er</sup> février 2012, nous ne pouvons évaluer la possibilité d'émettre une SAP.
- Je recommande de planifier une vérification (autre qu'inspection) d'ici 5 octobre 2012 afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices.

Signature :



Date de rédaction : 2012-09-20

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : chef d'équipe

Signature :



Date :

2012/10/04

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Effectuer un suivi du manquement



**Annexe - Photos**

**Photo no : 001**

**Fichier :**

**Description :**

Amont du ponceau, rue du Pressier.



**Photo no : 002**

**Fichier :**

**Description :**

Ruisseau et rive droite en aval du ponceau de la rue du Pressier.



**Photo no : 003**


**Fichier :**


**Description :**


Rive gauche en aval du ponceau de la rue du Pressier. Présence de résidus de béton.





<b>Photo no : 004</b>	
<b>Fichier :</b>	
<b>Description :</b> Présence d'une clôture « à poule » dans le ruisseau entre la rue du Pressier et la rue Johanne. Des débris s'y accrochent.	

<b>Photo no : 005</b>	
<b>Fichier :</b>	
<b>Description :</b> Rive droite du ruisseau en amont du ponceau de la rue Johanne.	

<b>Photo no : 006</b>	
<b>Fichier :</b>	
<b>Description :</b> Amont du ponceau, rue Johanne.	



**Photo no : 007**

**Fichier :**

**Description :**

Ruisseau creusé et rives en aval du ponceau de la rue Johanne.



**Photo no : 008**

**Fichier :**

**Description :**

Présence de pierre dans la rive droite, en aval de la rue Johanne.



**Photo no : 009**


**Fichier :**


**Description :**


Enrochement de la rive droite et du littoral entre la rue Johanne et la rue Camus.






<p><b>Photo no : 010</b></p>	
<p><b>Fichier :</b></p>	
<p><b>Description :</b> Amont du ponceau, rue Camus</p>	

<p><b>Photo no : 011</b></p>	
<p><b>Fichier :</b></p>	
<p><b>Description :</b> Vue de la rive droite en amont du ponceau de la rue Camus</p>	

<p><b>Photo no : 012</b></p>	
<p><b>Fichier :</b></p>	
<p><b>Description :</b> Enrochement des rives et du littoral en aval du ponceau de la rue Camus</p>	



<p><b>Photo no : 013</b></p>	
<p><b>Fichier :</b></p>	
<p><b>Description :</b> Entretien de la rive gauche du ruisseau, entre le terrain de soccer et la route 335.</p>	

<p><b>Photo no : 014</b></p>	
<p><b>Fichier :</b></p>	
<p><b>Description :</b> Présence de débris accumulés dans le ruisseau entre le terrain de soccer et la route 335</p>	

<p><b>Photo no : 015</b></p>	
<p><b>Fichier :</b></p>	
<p><b>Description :</b> Ruisseau en amont du ponceau de la route 335. Absence d'entretien récent.</p>	



**Photo no : 016**

**Fichier :**

**Description :**

Rve gauche en aval du ponceau de la rue Diane.



**Photo no : 017**

**Fichier :**

**Description :**

Ruisseau et rives entre la rue Diane et le chemin St-Roch.



**Photo no : 018**

**Fichier :**

**Description :**

Aval des ponceaux du chemin St-Roch.





ANNEXE 1

CHEMIN SAINT-ROCH

TRONÇON 3  
#845 CHEMIN SAINT-ROCH  
LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

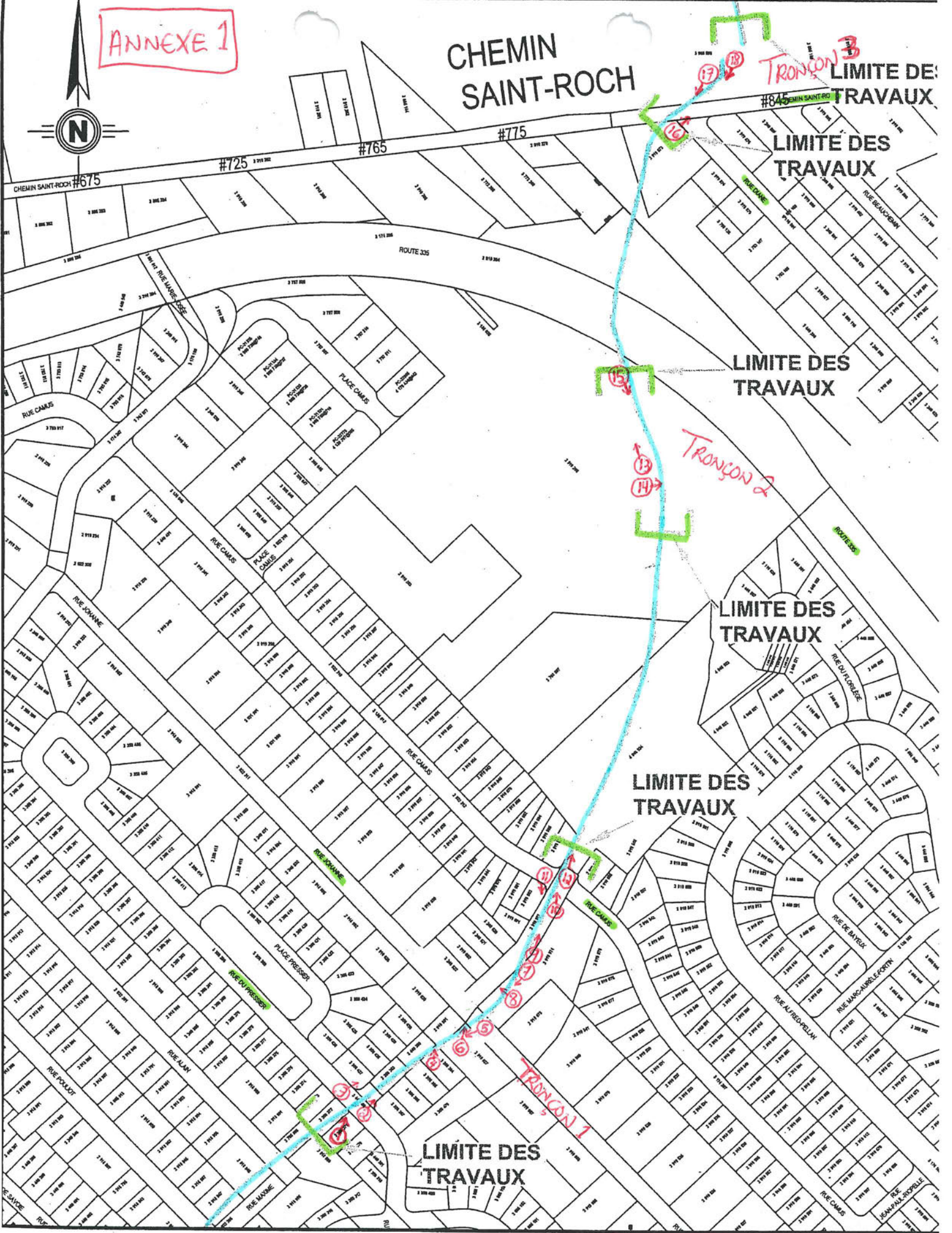
LIMITE DES TRAVAUX

TRONÇON 2

LIMITE DES TRAVAUX

LIMITE DES TRAVAUX

TRONÇON 1  
LIMITE DES TRAVAUX



ANNEXE 2

art 48



EnviroServices  
Science et conscience de l'environnement



CLIENT:  
775, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, TERREBONNE, QC J4W 1B8

PROJET:

DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION

RUISSEAU EN BON ETAT ENTRE LA RUE  
PRESSIER ET LE CHEMIN SAINT-ROCH A  
TERREBONNE

TITRE:

SCHEMA DE LOCALISATION  
DU SITE A L'ETUDE  
15 AU 29 JUILLET 2010

LÉGENDE

DOSSIER :	DATE :	ÉCHELLE :
207-064	29/07/2010	AUCUNE

DESSINÉ PAR : MARIE-ÈVE DEVAULT, tech.  
 PRÉPARÉ PAR : ROXANE PLOUFFE, tech, milieu nat.  
 APPROUVÉ PAR : MARTIN HÉROUX, M. Env., VEA

FICHER : 207-064-01.dwg  
 FIGURE :  
 REVISE LE : 1



Repentigny, 13 décembre 2010

**MODIFICATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 122.2)**

Municipalité régionale de comté Les Moulins  
148, rue Saint-André  
Terrebonne (Québec) J6W 3C3

N/Réf. : 7430-14-01-11139-10  
400776409

Objet : Aménagement du cours d'eau En Bon État

---

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 13 octobre 2010 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Procéder au réaménagement de trois segments du cours d'eau En Bon État, incluant le reprofilage et le nettoyage du cours d'eau existant ainsi qu'au remplacement des ponceaux sur une longueur totale de 512 mètres linéaires. Les travaux seront réalisés entre les mois d'octobre et décembre 2010 sur les lots 2 919 076, 2 919 268, 3 358 317, 3 358 318 et 3 358 479 du Cadastre du Québec de la ville de Terrebonne, dans la MRC Les Moulins.

À la suite de votre demande datée du 15 novembre 2010 et reçue le 6 décembre 2010, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Les travaux seront réalisés entre le mois de janvier 2011 et le 15 mars 2011.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-11139-10  
400776409

Le 13 décembre 2010

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification:

- Demande de modification de certificat d'autorisation, document signé par monsieur Martin Héroux, de la firme EnviroServices, représentant mandaté, daté du 15 novembre 2010 et reçu le 6 décembre 2010, 1 page et 1 annexe;

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YB/yb

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. Mme Marianne Théberge, MRNF Repentigny  
M. Jacques Gilbert, Direction de la protection de la faune, Joliette  
M. Jacques Dumas, Ville de Terrebonne

Repentigny, le 13 octobre 2010

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

---

Municipalité régionale de comté Les Moulins  
148, rue Saint-André  
Terrebonne (Québec) J6W 3C3

N/Réf. : 7430-14-01-11139-10  
400758758

**Objet** : Aménagement du cours d'eau En Bon État

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 juillet 2010, reçue le 2 août 2010 et dûment complétée le 12 octobre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au réaménagement de trois segments du cours d'eau En Bon État, incluant le reprofilage et l'entretien du cours d'eau existant sur une longueur totale de 512 mètres linéaires. Les travaux seront réalisés entre les mois d'octobre et décembre 2010 sur les lots 2 919 076, 2 919 268, 3 358 317, 3 358 318 et 3 358 479 du Cadastre du Québec de la ville de Terrebonne, dans la MRC Les Moulins.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
(LRQ, c. Q-2, article 22)

---

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-11139-10  
400758758

Le 13 octobre 2010

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation : document signé par M. Martin Héroux de la firme EnviroServices, représentant mandaté, daté du 29 juillet 2010 et reçu le 2 août 2010, 7 pages et 6 annexes;
- Informations supplémentaires : document transmis par télécopieur par M. Martin Héroux de la firme EnviroServices, représentant mandaté, daté et reçu le 17 septembre 2010, 17 pages;
- Informations supplémentaires : document transmis par courriel par M. Martin Héroux de la firme EnviroServices, représentant mandaté, daté et reçu le 12 octobre 2010, 2 pages et 1 annexe;
- Informations supplémentaires : document adressé au MRNF transmis par courriel par M. Martin Héroux de la firme EnviroServices, représentant mandaté, daté et reçu le 12 octobre 2010, 2 pages et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YB

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. : M. Martin Héroux, EnviroServices inc.  
Mme Marianne Théberge, MRNF  
M. Jacques Gilbert, Direction de la Protection de la faune

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-09-18    Heure d'arrivée : 10 h 00    Heure de départ : 10 h 30  
Inspecteur : Francis Boulanger    Accompagné de : -

N° intervention : 300914804    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7430-14-01-11435-01    N° du rapport d'inspection : 401180975  
N° demande : 200204360    Type de demande : Projet / programme  
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé d'une plainte concernant des travaux en cours par la ville de Terrebonne sur le ruisseau en Bon état.

Lieu inspecté :  
Nom du lieu : Ruisseau En Bon État  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2119743    Type de lieu : cours d'eau  
Localisation du lieu inspecté :  
Ancien cadastre : 051340-Saint-Louis-de-Terrebonne, Paroisse de, No lot :426  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,701472222200:-73,791205555600

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Terrebonne		775, rue Saint-Jean-Baptiste Terrebonne (Québec) J6W 1B5	Y2003412

Conditions météo :  
Partiellement nuageux.

Personnes rencontrées  SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
aucune		

Mode d'identification

But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de :

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : aucune    Nombre de photos annexées au rapport : -

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Francis Boulanger avec un appareil photo de type Canon Powershot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : aucune photo

Grilles d'inspection annexées  SO



Autres pièces annexées au rapport  SO

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

En novembre 2012, une inspection a été réalisée sur le ruisseau en Bon État concernant des travaux d'enrochement et de draguage réalisés par un entrepreneur engagé par la ville de Terrebonne. Par la suite, le dossier fut transféré au service des enquêtes du MDDELCC.

Le 17 septembre 2014, l'enquête avait lieu sur place. Pendant cette dernière, des employés de la ville de Terrebonne sont arrivés sur les lieux avec de la machinerie afin de réaliser des travaux de remplacement de ponceau sur le chenal du ruisseau en Bon État. Suite à une discussion avec les employés du MDDELCC qui étaient sur les lieux, les employés de la ville ont contacté leurs supérieurs et ont par la suite quitté le site en laissant la machinerie sur place. L'enquêteur qui était sur les lieux trouvait la situation suspecte alors la direction régionale a été avisée.

Le 18 septembre, la chef d'équipe du secteur hydrique a rejoint un des responsables de l'environnement à la ville de Terrebonne. Ce dernier a mentionné que des vérifications seraient faites sur la nature exacte des travaux prévus mais par la suite le MDDELCC n'a eu aucune autre nouvelle.

Le 19 septembre, une inspection a donc été prévue sur les lieux afin de vérifier si des travaux avaient lieu et si ceux-ci étaient conformes à la LQE.

**3 Description de l'inspection**

En véhicule, je me suis rendu sur le chemin Saint-Roch à Terrebonne où la machinerie avait été aperçue. Sur place, j'ai roulé 2 fois en croisant le ruisseau en Bon État mais je n'ai pas vu de machinerie ni de travaux en cour.

Par la suite, j'ai circulé dans quelques rues transversales du chemin Saint-Roch mais je n'ai pas vu de travaux non plus.

Je suis alors retourné près du croisement avec le ruisseau en Bon État où j'ai écouté les bruits ambiants pour vérifier si quelque chose ressemblait à des travaux réalisés par de la machinerie mais je n'ai rien entendu. J'ai ensuite quitté le site.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le chef de service du département de l'environnement à la ville de Terrebonne a informé la direction régionale que les ouvriers réalisaient des travaux de nivellement des accotements.

**5 Conclusion**

Aucun travail n'a été observé durant cette inspection.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Francis Boulanger

Signature : *Francis Boulanger*

Date de signature : 2014-11-24

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : Chef d'équipe

Signature : *Nadine Lagacé*

Date : 2014-11-24

Commentaires :



Repentigny, le 29 novembre 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9159-4465 Québec inc.  
1040, rue Nationale  
Terrebonne (Québec) J6W 6B4

N/Réf. : 7430-14-01-11435-01  
400983401

**Objet : Travaux dans un cours d'eau (ruisseau en Bon État) situé en bordure du lot 2919301, à Terrebonne**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1er novembre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeter un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit : argile, terre, sable, dans le ruisseau en Bon État, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2
- Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 21
- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 soit avoir exécuté des travaux d'excavation et d'enrochement dans le ruisseau en Bon État.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 2


...2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Francis Boulanger au numéro de téléphone 450 654-4355, poste 255.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.



Nadine Lagacé  
Chef d'équipe, secteurs agricole et  
hydrique

NL/fb





Repentigny, le 29 novembre 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

N/Réf. : 7430-14-01-11435-01  
400983400

**Objet : Travaux dans un cours d'eau (ruisseau en Bon État) situé en bordure du lot 2919301, à Terrebonne, MRC Les Moulins**

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1er novembre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit : argile, terre, sable, dans le ruisseau en Bon État, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2
- Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 21
- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir exécuté des travaux d'excavation et d'enrochement dans le littoral du ruisseau en Bon État  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 2

...2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.


Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 21 décembre 2012 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Ces correctifs devront comprendre entre autres une modification de l'enrochement afin de permettre la mise en place de végétation dans les pentes de la rive. Les travaux correctifs, une fois acceptés par le MDDEFP, doivent être réalisés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.**

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Francis Boulanger, inspecteur, au numéro de téléphone 450 654-4355, poste 255.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.



NL/fb

Nadine Lagacé  
Chef d'équipe, secteurs agricole et  
hydrique

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
Région : Lanaudière

### 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-11-01	Heure d'arrivée : 10h30	Heure de départ : 11h15
Inspecteur : Francis Boulanger	Accompagné de : seul	

N° intervention : 300771993	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-14-01-11435-01	N° du rapport d'inspection : 400980269
N° demande : 200354453	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier la réalisation de travaux divers dans le ruisseau En bon état à Terrebonne	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : En Bon État	
Nom usuel du lieu : cours d'eau En Bon État	
N° du lieu : X2119743	Type de lieu : cours d'eau
Localisation du lieu inspecté : Lot 2919301 situé derrière le 845 chemin Saint-Roch à Terrebonne.	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,701472222200:-73,791205555600	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Terrebonne		775, rue Saint-Jean-Baptiste Terrebonne (Québec) J6W 1B5	Y2003412

Conditions météo
Ennuagement 100%, pluie légère et passagère, vent faible température 7°C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Marcel Lapierre art 53-54	Superviseur ville de Terrebonne	514-726-5952

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : superviseur et plaignant		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 12	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Francis Boulanger avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\boufr08	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Date de l'inspection : 2012-11-01

No de gestion documentaire : 7430-14-01-11435-01

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Représentation du site lors de l'inspection
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Index des photos de l'inspection

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> s. o.	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

En 2011, nous avons été informé par le plaignant qu'il y a eu surcreusage d'un fossé en lien avec le Ruisseau en Bon État, ce qui a créé une déviation de ce dernier faisant en sorte que l'eau s'écoule à présent en plus grande quantité dans le fossé plutôt que dans le cours d'eau original. Les travaux de creusage du fossé qui ont causé une déviation de cours d'eau ont été réalisés en 2010 par un voisin et avaient été évalués à l'époque comme étant destinés à des fins privées.

Le 26 octobre 2012, la direction régionale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a reçu une plainte concernant différents travaux réalisés dans un cours d'eau nommé : Ruisseau en Bon État. Les travaux étaient réalisés par la ville de Terrebonne et comprenaient du dragage et la stabilisation d'un tronçon du cours d'eau par enrochement, car ce tronçon avait subi des problèmes d'érosion que la ville cherchait à corriger.

## 3. Description de l'inspection

En arrivant sur les lieux, j'ai laissé mon véhicule sur la rue Beauchemin en face du site des travaux puis je me suis rendu à pied vers l'emplacement. En passant devant le site, j'ai remarqué qu'une pelle mécanique était en activité et plaçait des pierres dans le cours d'eau. En chemin, j'ai pris une photo d'une camionnette avec une remorque de la ville de Terrebonne qui était stationnée sur la rue Beauchemin. Deux personnes étaient à bord, je leur ai demandé s'ils étaient les surveillants de chantiers. Ils m'ont répondu qu'ils s'occupaient de la stabilisation et qu'ils étaient sur place pour intervenir pour les situations trop délicates pour la pelle. Ils m'ont par la suite indiqué une autre camionnette stationnée de l'autre côté de la rue d'où le superviseur surveillait les travaux que j'ai également pris en photo (photo 1). De cet endroit, j'ai pu observer une pelle mécanique qui prélevait des pierres d'un tas déposé sur la rive pour les déposer dans la pente du talus du cours d'eau.

Je me suis donc rendu à l'autre camionnette où je me suis présenté à la personne qui s'est identifiée comme le superviseur et j'ai expliqué les raisons de ma présence. J'ai posé des questions concernant le creusage du fossé situé plus loin. Il m'a dit qu'il était absent au début des travaux, mais qu'à sa connaissance, la ville n'avait pas touché à cette section. Il m'a également confirmé qu'il supervisait ces travaux pour le compte de la ville de Terrebonne. Je lui ai remis ma carte et je lui ai expliqué que si je constatais un problème, le Ministère interviendrait auprès de la ville.

Par la suite, je me suis dirigé de l'autre côté de la pelle et j'ai marché jusqu'à l'intersection du cours d'eau et du fossé creusé vers le nord. En passant près de la pelle j'ai pris une photo du nom de la compagnie inscrite sur la pelle, soit : Transport excavation Lachenaie (450-961-2345 et 514-942-0645).

À l'intersection, je remarque que l'eau s'écoule vers le nord dans les deux chenaux (photo 2). L'eau comporte beaucoup de matières en suspension grise ressemblant à de l'argile qui est mise en suspension par les travaux. Aucune barrière à sédiments ou autre mesure de mitigation n'a pu être observée sur le chantier (photos 2 et 3).

Les travaux consistaient principalement à creuser le fond du chenal et à faire un enrochement de ses abords sur une longueur d'environ 100m (photo 4).

Après avoir observé les travaux, j'ai continué de suivre le fossé vers le nord afin de voir s'il avait été recreusé récemment, mais je n'ai pas trouvé de traces de travaux récents à cet endroit. Peu après, le plaignant est venu me trouver et m'a expliqué la situation qui comporte deux périodes de travaux. Tout d'abord, il m'explique art 53-54  
art 53-54 a recreusé et élargi le fossé situé sur art 53-54  
et ce, sans sa permission. Les raisons de ces travaux selon le plaignant étaient entre autres que le voisin prévoyait faire

**3. Description de l'inspection**

des travaux d'aménagement domiciliaire sur son terrain et apparement, le cours d'eau causait des problèmes d'inondation de sous-sol de certaines résidences en aval. Le plaignant explique que art 53-54 n'a finalement pas débuté son projet. À l'époque, il aurait fait des démarches auprès de la ville de Terrebonne et de la MRC les moulins qui ne sont pas intervenus au sujet de la réalisation des travaux qui ont dévié partiellement le cours d'eau vers e fossé.

Plus récemment, un autre voisin riverain du cours d'eau a subi des problèmes d'érosion qui ont causé du décrochage au niveau de son terrain. Il a donc demandé à la ville de Terrebonne d'intervenir afin de régler le problème, ce qui explique les travaux en cours au moment de l'inspection.

Concernant les travaux en cours, il me mentionne que ceux-ci ne lui causent aucun préjudice à part les saletés laissées sur son terrain par le dragage du cours d'eau réalisé au cours des jours précédents ainsi que par la circulation de la machinerie et des camions utilisés pour les travaux. Il mentionne que les travaux de dragage du cours d'eau ont nécessité le transport de l'équivalent de 10 camions dix roues afin de sortir le matériel du site. Sur le terrain, un chemin était aménagé dans la rive du cours d'eau avant la réalisation des travaux.

Par la suite le plaignant me quitte. J'ai mesuré la longueur de l'enrochement avec une roulette à mesurer ce qui m'a donné 98m de longueur. Avant de quitter le site, j'ai pris une photo de l'eau en amont du chantier où elle était claire (photo 5) puis une autre en aval du chantier où elle était grise (photo 6). J'ai aussi mentionné au superviseur que selon les informations que j'avais, le MDDEFP n'avait pas émis d'autorisation pour ces travaux donc la ville était en situation de non-conformité. Il a dit que son supérieur me contacterait possiblement.

En quittant le site, l'opérateur de la pelle m'a posé des questions concernant la situation. Il m'a dit qu'il arrêterait les travaux pour le moment, car il n'y avait plus de pierres et que les autres pierres arriveraient en après-midi. Il a mentionné qu'il ne lui restait qu'un chargement de pierres à disposer sur le site et qu'il aurait terminé les travaux par la suite.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

De retour au bureau j'ai réalisé une vérification des autorisations délivrées pour la ville de Terrebonne, mais je n'en ai trouvé aucune concernant les travaux observés.

J'ai également vérifié l'emplacement des travaux en fonction des points (W46 et W47) que j'ai identifiés sur le site avec mon appareil GPS (Garmin GPS 72). Cette vérification m'a permis de constater que le lot concerné est le lot 2919301 dans la ville de Terrebonne. J'ai également pu me rendre compte que le cours d'eau est clairement identifié sur les cartes topographiques disponibles ainsi qu'au répertoire toponymique du Québec comme étant le ruisseau en Bon État.

**5. Conclusion**

Les travaux en cours au moment de l'inspection ne touchaient pas au fossé surcreusé plus au nord et ne constituaient pas une déviation de cours d'eau.

Les travaux en cours sont réalisés par la ville de Terrebonne et n'étaient pas autorisés par le MDDEFP. Ils impliquaient du dragage, de l'enrochement et causaient de l'émission de sédiments dans le cours d'eau appelé le ruisseau en Bon État sur un tronçon situé sur le lot 2919301. Pour ces travaux, la ville a mandaté une compagnie d'excavation privée soit : Transport excavation Lachenaie qui effectuait les travaux sous la surveillance du personnel de la ville.

Lors de cette inspection, j'ai constaté quatre manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Avoir réalisé des travaux de dragage dans le ruisseau en Bon État sur une longueur de 98m, et ce, sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation du MDDEFP ;  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al,2
- Avoir réalisé des travaux d'enrochement dans le ruisseau en Bon État sur une longueur de 98m, et ce, sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation du MDDEFP ;  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al.2
- Avoir causé l'émission de sédiments dans le ruisseau en Bon État, à savoir : argile, sable et terre;  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20
- Avoir omis d'aviser le MDDEFP suite à la présence accidentelle d'un contaminant dans l'environnement;  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 21

**Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements**

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**
  - Aucune atteinte ou très faible risque d'atteinte puisque le cours d'eau travaillé ne comporte pas de prises d'eau connue ou autres éléments sensibles pour les riverains; (Mi)
- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**
  - Atteinte réelle significative puisque les travaux ont causé l'émission non contrôlée de sédiments (argile, sable et terre) dans le cours d'eau durant plusieurs jours. (Mo)

Date de l'inspection : 2012-11-01

No de gestion documentaire : 7430-14-01-11435-01

## 5. Conclusion

- **Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptible d'être affecté**
  - Milieu récepteur sensible ayant une faible superficie affectée (Mo)
  
- **Facteur(s) aggravant(s) ou atténuant(s)**
  - Aucun

J'évalue les conséquences des manquements comme étant modéré.

## 6. Recommandations

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité à la ville de Terrebonne et à la compagnie Transport et excavation Lachenaie pour les manquements aux articles 20, 21 et 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- De plus, je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire à la ville de Terrebonne, car il s'agit de manquements modérés en fonction de la Directive sur le traitement des manquements, et ce, afin d'inciter le contrevenant à apporter rapidement les mesures correctives et de dissuader la répétition du manquement. Je recommande d'imposer une SAP pour le manquement à l'article 22 de la LQE (soumis à l'article 115.25) concernant les activités réalisées dans le cours d'eau appelé le ruisseau en Bon État, puisque je considère qu'il s'agit du manquement pour lequel les éléments de preuves sont les plus prépondérants.

Signature :

*François Bourlanger*

Date de rédaction :

*2012-11-13*

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Nadine Lagacé

Fonction : Coordonnatrice

Signature :

*Nadine Lagacé*

Date :

*2012-11-13*

Commentaires :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse de éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional

Effectuer le suivi de manquement



Nom : Ruisseau en Bon État

Municipalité : Terrebonne

Date : 2012-11-01

N/D : 7430-14-01-11435-01

**Photo # : 4**

Réf. Photo : 2012-11-01 012.jpg

Note : Vue générale du chantier et en arrière plan, la pelle travaillant à mettre en place l'enrochement dans la pente du talus du cours d'eau.



**Photo # : 5**

Réf. Photo : 2012-11-01 009.jpg

Note : Partie amont du chantier sous le ponceau passant sous le chemin St-Roch. Avec une photo couleur, il est possible de constater la bonne transparence de l'eau.

**Photo # : 6**

Réf. Photo : 2012-11-01 010 .jpg

Note : Eau du cours d'eau en aval du chantier. Avec une photo couleur on peut constater l'apparence grise et opaque de l'eau.





Nom : Ruisseau en Bon État

Municipalité : Terrebonne

Date : 2012-11-01

N/D : 7430-14-01-11435-01

Photo # : 1

Réf. Photo : 2012-11-01 003.jpg

Note : Camionnette identifiée de la ville de Terrebonne stationnée près de l'entrée du site des travaux.

À l'arrière plan, une pelle mécanique travaillait à disposer des pierres dans le talus du cours d'eau.



Photo # : 2

Réf. Photo : 2012-11-01 005.jpg

Note : Intersection du cours ruisseau en Bon État et du fossé creusé (flèche) en aval des travaux.

Également, on remarque la limite nord des travaux d'enrochement ou aucune mesure de mitigation pour minimiser l'émission de sédiments vers l'aval n'a été installée.

Photo # : 3

Réf. Photo : 2012-11-01 008 .jpg

Note : Vue générale du chantier vers l'amont du cours d'eau. On remarque l'absence de mesures de mitigation dans le cours d'eau.

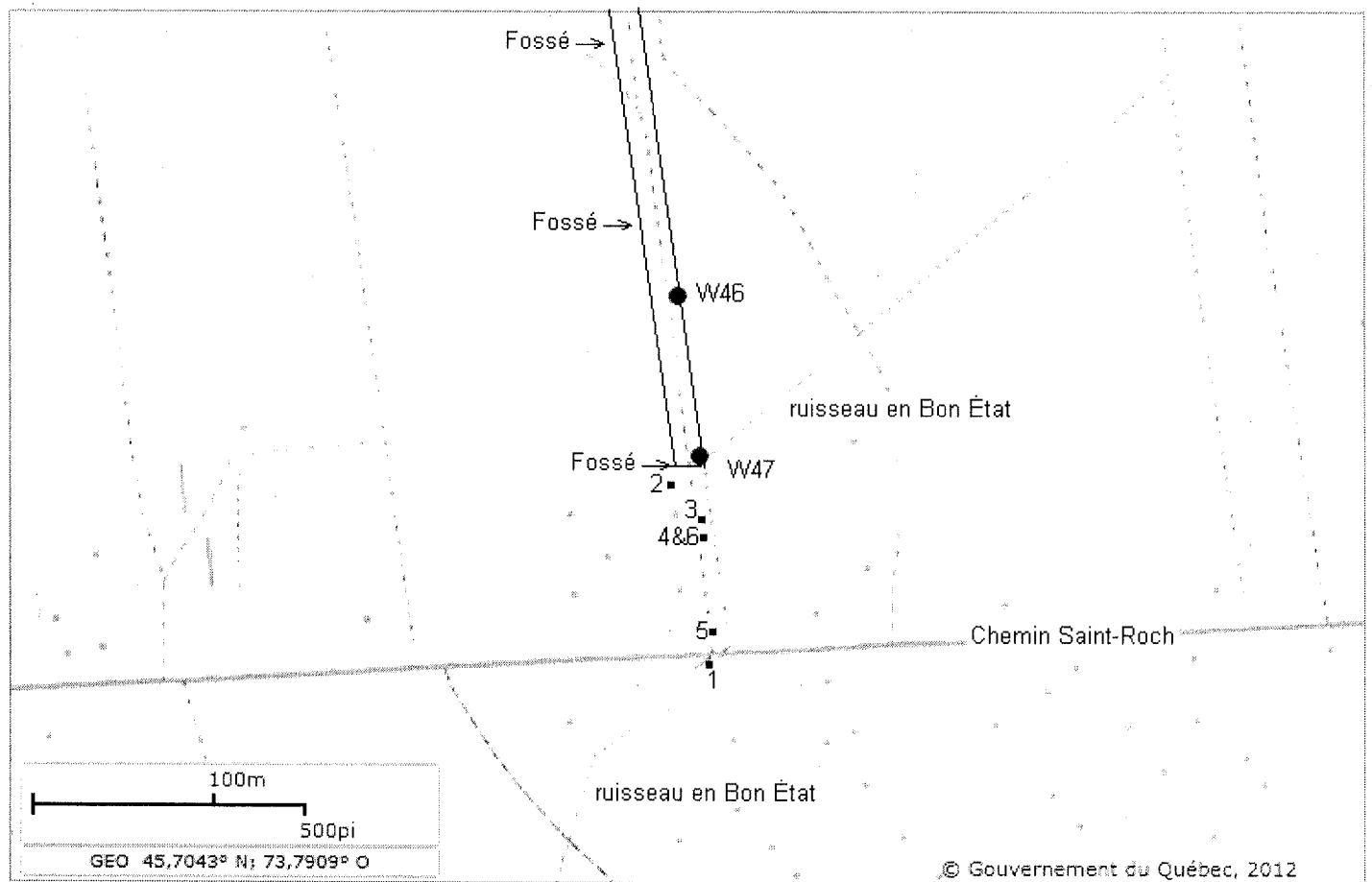




**Croquis**

No :

Titre : représentation du site lors de l'inspection



Dessiné par : Francis Boulanger

Note : source, Atlas MDDEP.  
Droit d'auteur gouvernement du Québec

Lieu : Terrebonne, chemin Saint-Roch

Les chiffres correspondent aux photos de l'inspection, un point indique la direction

Échelle : voir carte

Les deux points correspondent aux points prélevés avec un GPS